

Fiche d'information de sécurité

Version 1.0
Date d'édition 8th Juillet 2019



(EC) No 1272/2008 requiert la FDS uniquement pour les substances et mélanges / préparations dangereux. Fibres Minérales selon Note Q ont été définis comme non dangereux. La fiche de données de sécurité a été élaborée selon les règles en (EC) No 1272/2008 être aussi informatif que possible.

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale Autres moyens d'identification	Fibres minérales suivant Note Q Roxul®1000, Rockbrake®, Rockseal®, Rockforce®, CoatForce®, Lapinus®, RIF41001, RIF48003, ROCKWOOL®
1.2	Utilisation recommandée et restrictions Utilisation recommandée Restrictions d'utilisation	Additif dans les composites Pas de restrictions
1.3	Information du Fournisseur Identification de la société Téléphone Email (personne compétente)	Lapinus ROCKWOOL B.V Delfstoffenweg 2 6045 JG Roermond Pays-Bas +31 475 353 555 ra@lapinus.com Lapinus ROCKWOOL B.V P.O. Box 1160 6040 KD Roermond Pays-Bas
1.4	Numéro d'appel d'urgence Tél. d'urgence Langues parlées	+31 475 353 555 Anglaise De lundi à vendredi, 09:00 – 17:00 (GMT + 1)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Pictogramme(s) de Danger Mention(s) d'Avertissement Contient: Mention(s) de Danger Conseil(s) de Prudence	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) Fibres Minérales selon Note Q Aucun attribué. Aucun attribué. Non applicable Aucun attribué. Aucun attribué.
2.3	Autres dangers	La manipulation de ce matériel peut entraîner une libération de poussière, pouvant provoquer une irritation des yeux, de la peau, du nez, et de la gorge.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 3.1** Substances Non applicable
- 3.2** Mélanges Substances dans les préparations / mélanges
Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Man-made vitreous (silicate) fibres (MMVF) with random orientation with alkaline oxide and alkali earth oxide (Na ₂ O+K ₂ O+CaO+MgO+BaO) content greater than 18 % by weight]	98-100	65997-17-3*	926-099-9	01-2119472313-44	Pas classé - Selon note Q

*Générique N° CAS 65997-17-3, Spécifique N° CAS 287922-11-6 and 1010446-98-6. Voir la section 16 pour plus de détails.

^ Voir Rubrique: 11

Ce produit ne contient pas de silice cristalline

Fiche d'information de sécurité

Version 1.0
Date d'édition 8th Juillet 2019



(EC) No 1272/2008 requiert la FDS uniquement pour les substances et mélanges / préparations dangereux. Fibres Minérales selon Note Q ont été définis comme non dangereux. La fiche de données de sécurité a été élaborée selon les règles en (EC) No 1272/2008 être aussi informatif que possible.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Protection du premier assistant

Inhalation

Contact avec la Peau

Contact avec les yeux

Ingestion

4.2 Principaux symptômes et effets, immédiate et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dans le cas symptômes persistent veuillez alerter un médecin.

Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter contact direct avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

EN CAS D'INHALATION: S'il y a difficulté de respiration, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où il peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Ne pas faire vomir et rincer la bouche avec de l'eau. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

La manipulation de ce matériel peut entraîner une libération de poussière, pouvant provoquer une irritation des yeux, de la peau, du nez, et de la gorge.

Traiter symptomatiquement

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Non combustible. Non auto-combustible. Ininflammable. En cas d'incendie utiliser un média d'extinction propre aux conditions environnementales. Mousse ou eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Rien de connu.

5.3 Equipements de protection et précautions pour les pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement de protection approprié. La manipulation de ce matériel peut entraîner une libération de poussière, pouvant provoquer une irritation des yeux, de la peau, du nez, et de la gorge. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Utiliser un aspirateur pour ramasser les matières répandues, lorsque c'est faisable. Humecter pour éviter la production de poussières. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Éviter la production de poussières. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si la pièce est bien ventilée.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Rubrique: 8, 13

Fiche d'information de sécurité

Version 1.0
Date d'édition 8th Juillet 2019






(EC) No 1272/2008 requiert la FDS uniquement pour les substances et mélanges / préparations dangereux. Fibres Minérales selon Note Q ont été définis comme non dangereux. La fiche de données de sécurité a été élaborée selon les règles en (EC) No 1272/2008 être aussi informatif que possible.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | | |
|------------|--|--|
| 7.1 | Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Bonnes pratiques d'hygiène et des mesures d'entretien ménager. Maintenir une bonne hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. |
| 7.2 | Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités | Conserver uniquement dans le récipient ou le colis d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| | Température de stockage | Conserver à température ambiante. |
| | Matières incompatibles | Éviter tout contact avec l'humidité. Tenir à l'écart de: l'Humidité |
| 7.3 | Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Voir Rubrique: 1.2 |

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | | |
|--------------|--|---|
| 8.1 | Paramètres de contrôle | |
| 8.1.1 | Limites d'exposition sur le lieu de travail | Limite de concentration générique - 10 mg/m ³ (8hr TWA) poussière inhalable ; 5 mg/m ³ (8hr TWA) Poussière Respirable. |
| 8.1.2 | Valeur limite biologique | Non fixé. |
| 8.1.3 | PNECs et DNELs | Non fixé. |
| 8.2 | Contrôles de l'exposition | |
| 8.2.1 | Contrôles techniques appropriés | Assurer une ventilation adéquate. Bonnes pratiques d'hygiène et des mesures d'entretien ménager. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais. |
| 8.2.2 | Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI) | Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. maintenir une bonne hygiène industrielle. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. La manipulation de ce matériel peut entraîner une libération de poussière, pouvant provoquer une irritation des yeux, de la peau, du nez, et de la gorge. |
| | Protection des yeux/du visage | Protection des Yeux: Non requis normalement.
Recommandés: Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166). |
| |  | |
| | Protection de la peau | Protection des mains:
Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés après une exposition excessive. |
| |  | |
| | Protection respiratoire | Protection de corps:
Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau. Porter des vêtements de travail à manches longues. |
| |  | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Un masque adéquat avec filtre type A/P peut être approprié. |
| | Thermal Hazards | Non applicable. |
| 8.2.3 | Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement | Pas de précautions spéciales requises pour ce produit. |

Fiche d'information de sécurité

Version 1.0
Date d'édition 8th Juillet 2019



(EC) No 1272/2008 requiert la FDS uniquement pour les substances et mélanges / préparations dangereux. Fibres Minérales selon Note Q ont été définis comme non dangereux. La fiche de données de sécurité a été élaborée selon les règles en (EC) No 1272/2008 être aussi informatif que possible.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Aspect	Fibres solides couleur Grises / Vertes
Odeur	Non fixé
Limite odeur	Non fixé
pH	7 - 8
Point de fusion/point de congélation	> 1000 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non fixé
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'Evaporation (De l'eau = 1)	Non fixé
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non fixé
Pression de vapeur	Non fixé
Densité de vapeur	Non fixé
Densité relative	2.7 – 2.8 g/cm ³
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non fixé
Température d'auto-inflammabilité	Non fixé
Température de décomposition	Non fixé
Viscosité	Non applicable
Propriétés explosives	Non Explosif
Propriétés comburantes	Non oxydant
9.2 Autres informations	Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Stable dans les conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.4 Conditions à éviter	Conservé à l'écart des acides et alcalins. Tenir à l'écart des: Humidité
10.5 Matières incompatibles	Rien de connu.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë - Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Toxicité aiguë - Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l.
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche d'information de sécurité

Version 1.0
Date d'édition 8th Juillet 2019



(EC) No 1272/2008 requiert la FDS uniquement pour les substances et mélanges / préparations dangereux. Fibres Minérales selon Note Q ont été définis comme non dangereux. La fiche de données de sécurité a été élaborée selon les règles en (EC) No 1272/2008 être aussi informatif que possible.

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Classification IARC: Groupe 3. L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Règlements de l'UE: Note Q

Les données indiquent que la substance ne peut être classée comme cancérogène s'il peut être démontré que la substance remplit l'une des conditions suivantes :

- un essai de bio persistance à court terme par inhalation a démontré que les fibres d'une longueur supérieures à 20 µm ont une demi-vie pondérée inférieure à dix jours ; ou
- un essai de bio persistance à court terme par instillation endotrachéale a démontré que les fibres d'une longueur supérieures à 20 µm ont une demi-vie pondérée inférieure à quarante jours ; ou
- un essai intrapéritonéal approprié n'a montré aucun signe de cancérogénicité excessive ; ou
- un essai à court terme par inhalation approprié a indiqué une absence de pathogénicité ou de modifications néoplasiques importantes.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Autres informations

Rien de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
12.2	Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
12.4	Mobilité dans le sol	Le produit devrait être peu mobile dans le sol. Insoluble dans l'eau.
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas déverser dans les égouts ou l'environnement, éliminer dans un point de collecte des déchets autorisé. Éliminer les cannettes et récipients de rebut conformément à la réglementation locale.
------	---	--

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1	Numéro ONU	Non classé	Non classé
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Non classé	Non classé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non classé	Non classé
14.4	Groupe d'emballage	Non classé	Non classé
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable	

Fiche d'information de sécurité

Version 1.0
Date d'édition 8th Juillet 2019



(EC) No 1272/2008 requiert la FDS uniquement pour les substances et mélanges / préparations dangereux. Fibres Minérales selon Note Q ont été définis comme non dangereux. La fiche de données de sécurité a été élaborée selon les règles en (EC) No 1272/2008 être aussi informatif que possible.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Sans restriction.

15.1.2 Règlements nationaux

Classe de danger pour l'eau (Allemagne)

CAS No. Non listé- Substances non dangereuses (Auto-classification:)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Non applicable – V1.0

Date de la Première Non applicable

Édition:

Date d'édition: Le 8 Juillet 2019

Références:

Fiche de données de sécurité préexistante (FDS).

EU: Enregistrement(s) ECHA préexistant Verre, oxides, produits chimiques (N° CAS 65997-17-3).

Le numéro CAS auquel appartiennent les fibres de la Note Q est 65997-17-3. Les fibres sont enregistrées sous ce numéro dans les registres des produits chimiques dans la plupart des pays du monde. Ce numéro CAS englobe de nombreuses substances. La chimie spécifique de la fibre biosoluble a été reconnue sous les numéros CAS 287922-11-6 et 1010446-98-6 et peut être suivie dans le registre CAS uniquement.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Non classé

Procédure de classification

Auto-classification:

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

STEL: Limite d'exposition (15 min)

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

IARC: Centre International de Recherche sur le Cancer

IBd'E: Indice biologique d'exposition (ACGIH)

VLE : Valeur Limite d'exposition

TWA: Valeur d'exposition moyenne pondérée

EU: Union européenne

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Lapinus (Rockwool B.V.) ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Lapinus (Rockwool B.V.) n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas dangereux. Les scénarios d'exposition ne sont pas applicables